

Citoyenneté numérique V2.0

Introduction

1. Sondage :

Remplir un tableau en ligne avec les chiffres :

Quel âge avez-vous ?

Qui a un ordinateur connecté à Internet ?

Qui a internet dans sa chambre ?

Qui a un smartphone connecté à Internet ?

Qui a une adresse mail ?

Qui a un compte Facebook ?

Qui a un compte Snapchat ?

Qui a un compte Instagram ?

Vous êtes-vous déjà servi de PÉRISCOPE ?

Avez-vous une tablette à la maison ?

Avez-vous votre propre tablette ?

Vous êtes donc tous concernés par le numérique.

2. Définition de la citoyenneté

La citoyenneté est le fait pour une personne d'être reconnue comme membre d'une cité (aujourd'hui d'un État) ayant un projet commun auquel ils souhaitent prendre une part active. La citoyenneté comporte des droits civils et politiques et des devoirs civiques définissant le rôle du citoyen dans la cité et face aux institutions.

3. Citoyenneté numérique

Les citoyens doivent respecter des lois, les premiers citoyens numériques ont donc rédigé en 1995 la Netiquette

Pour être un honnête citoyen numérique, il faut :

- Respecter la nétiquette

Net : qui est la contraction d'Internet,

Éthique : comportement social, nécessaire à la stabilité sociale, traduisant une certaine morale, adopté volontairement

Étiquette : code de conduite.

La nétiquette est une règle informelle, puis une charte qui définit les règles de conduite et de politesse recommandées sur les premiers médias de communication mis à disposition par Internet (le texte officiel date de 1995 : <http://www.afa-france.com/netiquette.html>)

- Respecter le droit : Internet n'est pas une zone de non-droit et beaucoup de lois encadrent les activités en ligne (droit d'auteur, à l'image, liberté d'expression, ...)
- Etre critique : examiner attentivement les choses avant de porter un jugement ou faire un choix.